Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2019 Affichage : 10/05/2019

N° D'ORDRE : 2019-078

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 26 SEANCE DU 6 MAI 2019

Pouvoirs: 01 Excusé: 00 Absents: 02 Qui ont pris part à la délibération: 29

Date de convocation: 30 avril 2019

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h52, participe à compter du point n°6) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François - M. LANFANT Max.

Pouvoirs: M. BLANC Romain pouvoir à M. VINCENT Gilles, Maire.

Absents: M. PAPINIO Raoul - Mme LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA PART DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LOUIS CLEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association sportive du collège Louis Clément sollicite auprès de la commune une subvention de 1 500 € pour un « séjour sportif de pleine nature pour les élèves en classe de 3^{ième} ».

Monsieur le Maire apporte des précisions sur le séjour :

- 1^{er} jour : arrivée à midi, kayak en rivière l'après-midi (3h), départ en randonnée (2h30) dans le Parc National des Ecrins, nuit en refuge.
- 2^{ième} jour : Retour en randonnée du refuge le matin (2h30) et paddle sur le plan d'eau, Rafting sur le Drac l'après-midi, nuit au centre.
- 3^{ième} jour : Descente en VTT le matin au départ de la station d'Ancelles (3h), parcours accrobranches au plan d'eau du Champsaur l'après-midi (3h), départ du centre à 18h.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir accorder une subvention de $1\,500\,\in$ à l'association sportive du collège Louis Clément pour un « séjour sportif de pleine nature pour les élèves en classe de $3^{i\rm eme}$ ».

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'accorder une subvention de 1 500 € à l'association sportive du collège Louis Clément pour un « séjour sportif de pleine nature pour les élèves en classe de 3^{ième} ».
- De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 9 Mai 2019, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT